

M. le Président: La loyale opposition m'envoie des signaux contradictoires. La parole est au leader parlementaire du gouvernement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, si je puis me permettre de le rappeler à la présidence, il n'y a qu'une opposition officielle à la Chambre. Je suggère à la présidence que le député à ma gauche a fait valoir son argument.

Il a parlé de la règle de pertinence et des critères à respecter. Or, monsieur le Président, lorsqu'on est certain de ce qu'on avance, on doit présenter clairement ses arguments à la Chambre de façon à ce que tous les députés soient en mesure de porter un jugement définitif.

Suggérer, monsieur le Président, qu'un amendement n'est pas recevable parce qu'il traite de gouvernements provinciaux autres que ceux dont il est question dans la motion est un argument irrecevable, et c'est à mon avis une façon d'échapper au débat, comme si on avait peur de présenter ses arguments à la Chambre.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, vous avez mentionné que cette question avait déjà été débattue. J'ai assisté aux débats toute la matinée, sans interruption. Madame la Présidente a soulevé ce point, mais n'a pas permis qu'il soit débattu.

Ce qui est arrivé, c'est que je suis allé, en compagnie de l'auteur de l'amendement, consulter un de vos conseillers, avec lequel nous avons eu un bref entretien. J'ai fait valoir auprès de votre conseiller les mêmes arguments que notre leader à la Chambre et je ne les répéterai donc pas pour ne pas faire perdre son temps à la Chambre.

M. le Président: Juste un instant. Il se peut que j'aie été très mal informé. Je pensais qu'il y avait plusieurs députés qui voulaient discuter de cette affaire. Le député me fait savoir que ce n'est pas le cas. J'avoue que je ne comprends pas.

M. Flis: Je me suis trompé, monsieur le Président. Je crois comprendre qu'il y a eu de brèves interventions, mais le Président s'est réservé le droit de se prononcer.

L'argument que j'invoquais avec votre conseiller était exactement que, si l'amendement est irrecevable, la motion l'est alors aussi parce qu'elle concerne des questions provinciales, et non fédérales.

M. le Président: Je peux peut-être prendre la question pour l'étudier attentivement et je rendrai une décision aussi vite que possible. Je remercie les députés pour leur intervention.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SOINS DE SANTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Karpoff (p. 8826).

M. Mike Breagh (Oshawa): Monsieur le Président, je pense qu'il me reste environ 13 minutes pour mes commentaires.

Je voudrais commencer par faire un peu l'historique de la question, ce qui est important, à mon avis. L'assurance-maladie a été instaurée dans notre pays dans l'une de nos provinces les plus pauvres, au milieu d'une grave crise économique, par un gouvernement qui ne représentait pas une grande population.

Il importe de remonter aux origines pour clarifier quelque chose qui est vital pour comprendre ce qu'est l'assurance-maladie. Ce n'est pas des soins médicaux gratuits à tout le monde. Elle concerne le mouvement coopératif où les gens s'unissent pour se procurer en tant que groupe ce qu'ils ne pourraient vraiment pas obtenir seuls.

Lorsque j'ai regardé par exemple l'émission *Canada AM* ce matin, j'ai vu un très éminent médecin canadien parler de l'assurance-maladie gratuite. C'est faux. Il n'y a pas, pour autant que je sache, d'assurance-maladie gratuite au Canada. Vous et moi, monsieur le Président, nous tous au Canada, payons notre assurance-maladie par le processus d'imposition. C'est un mouvement coopératif. Il ne s'agit pas de recevoir quelque chose gratuitement, mais de partager toutes nos ressources pour répondre à un besoin commun: l'assurance-maladie.

Jusqu'à 1977, une entente liant toutes les provinces canadiennes ainsi que le gouvernement fédéral prévoyait que ces deux niveaux de gouvernement se partageraient à peu près moitié-moitié les frais du programme en question.

Il se trouve que j'étais le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de santé à l'Assemblée législative de l'Ontario au moment où le financement global a été institué. Le changement de formule en avait préoccupé plus d'un à l'époque.

Le financement global présentait, j'imagine, de nombreux avantages par rapport aux autres formules. C'est devenu très compliqué. La flexibilité s'en est, paraît-il, trouvée accrue, mais ce qui inquiétait beaucoup d'entre nous, c'est qu'on se trouvait à supprimer ce principe fondamental et tout simple du partage en vertu duquel